



5 novembre 2018

APPEL DE CANDIDATURES
L'OIIAQ EST À LA RECHERCHE D'UN MEMBRE POUR
LE COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Afin de répondre aux obligations du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel](#), l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) est à la recherche d'un membre pour siéger au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Date limite de réception des candidatures : 20 novembre 2018

NATURE DU MANDAT

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est créé et régi par le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel](#). Ce comité a pour fonction d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie d'un administrateur de l'Ordre. Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est composé de 3 membres nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur de l'Ordre a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables. Il conduit son enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes d'équité procédurale. Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il transmet sans délai un rapport écrit au Conseil d'administration contenant, notamment, un sommaire de l'enquête et une recommandation motivée de sanction.

EXIGENCES REQUISES

Toute personne intéressée doit détenir en tout temps le statut de membre régulier de l'OIIAQ et respecter les critères suivants :

- Avoir une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation de l'Ordre ;

- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration rendue en vertu du Code des professions (obligation de faire un cours ou un stage de perfectionnement ou limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou radiation du tableau de l'Ordre) ;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction par le Conseil de discipline de l'OIIAQ ou le Tribunal des professions ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision judiciaire la déclarant coupable d'une infraction criminelle, au Canada ou à l'étranger ;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre ou être lié à un administrateur de l'Ordre ;
- Être dotée d'un jugement sûr et d'une bonne perspicacité ;
- Souscrire aux valeurs de l'Ordre et aux valeurs fondamentales de la profession ;
- Faire preuve d'impartialité;
- Observer une discrétion absolue.

Un avis sera transmis à l'employeur de la personne choisie, afin de la libérer de ses fonctions, lorsque ses services à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie seront requis.

Les membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie sont rémunérés selon les politiques en vigueur à l'OIIAQ.

ENVOI DES CANDIDATURES

Date limite de réception des candidatures : 20 novembre 2018

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'attention de M^e Patricia Couture, Directrice du Service des affaires juridiques et Secrétaire adjointe de l'OIIAQ

Courriel: pcouture@oiaq.org

Télécopieur : 514 282-0631

Adresse postale :

Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

3400, boul. De Maisonneuve O., bureau 1115, Montréal (Québec) H3Z 3B8

Veillez noter que nous ne ferons parvenir aucun accusé de réception. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.